



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12 + 1 pouvoir

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE HUIT AVRIL à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 29 MARS 2024

Etaient présents : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier, LARONDE Véronique, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : BIDET Grégory, MARION Laurent, MASSON Joffrey,

Pouvoirs : MARION Laurent à POUYET Michel

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 2-08/04/2024

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose le montant de la redevance d'assainissement pour le budget 2024. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, fixe la redevance assainissement à 1,10 euros le m3 (un euro et dix centimes) à compter de l'année 2024. La facturation sera établie à réception du rôle du SIVOM.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de
BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le 11 avril 2024
Le Maire,